



Je ne sais plus quoi faire

Par **tonin**, le 11/01/2012 à 18:24

Bonjour,

voila je ne sais plus quoi faire car j aime mon metier

bonj ai qq souci avec mon employeur car je pense qu il profite de moi ainsi que le reste des ouvrier

voila ce que je ne trouve pas normal apres ... tout est possible avec les patron

1 le code naf ne coresponds pas

2 pas de qualif ni de coef valable

3 contrat 140h mais calcule sur 151

4 quand on reste a la maison car il ni a pas de travail il nous paye pas car pas sur le chantier

5 on travaille dans des endroits comme les cokerie ((tres sale)) pas de prime de sallisure

6 pas de bleus fourni et les machine se font a la maison

7 les heure de route (depot chantier) ne sont pas paye car on prend un vehicule societe ((4hoo de route par jour))

8 les salaire ne sont jamais percu en temps et heure

quel sont les choses que je dois faire les preuves a garder si je dois l attaquer au prud hommes

qui peut me dire dans cette liste que le patron a le droit de faire !!! plaese aidez mmoi

Par **pat76**, le 11/01/2012 à 18:56

Bonjour

Vous attendez quoi pour saisir l'inspection du travail, que votre employeur vous demande de le payer pour qu'il vous donne du travail?

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

Par **tonin**, le **12/01/2012** à **06:44**

lol

merci d avoir repondu !!!

nous sommes 20 environ donc pas de ce pas de delegues du perso rien

souvent les mec qu il emploi parle tout juste francais donc aucune connaissance des lois ou des mec qui sortent de prison.... donc des cibles faciles. ce que j attends ?? c'est quel sont les document que je dois garder mis a pars fiche paye et contrat. mais il ni a pas de preuve concrete puisque les fiche de paye ne corespondent pas

comment ca se passe si j appel l inspection du travail

j aimerai tant le foutre aux prud hommes mais je ne sais pas dialoguer etc comprenez vous mon etat d esprit ?

Par **pat76**, le **12/01/2012** à **12:05**

Bonjour

Vous êtes 20 salariés et vous n'avez pas de délégués du personnel.

Première chose à faire allerter un syndicat sur cette situation, à partir de 11 salariés l'employeur doit organiser des élections de représentants du personnel.

Donc prévenez un syndicat pour commencer.

Vous n'appelez pas l'inspection du travail, vous prenez les documents en votre possession et vous exposer la situation.

Peut être que certains de vos collègues sont sans papier et que leur contrat de travail n'a aucune valeur et que l'employeur ne les a surement pas déclarés.

Il pourront engager eux aussi une procédure devant le Conseil des Prud'hommes dans le cas où il y aura rapture obligatoire du contrat.

Donc en urgence, l'inspection du travail et un syndicat.

Ne perdez pas de temps en appels téléphoniques, vous y allez avec vos documents.

Etes vous certain que votre employeur vous a déclaré à l'URSSAF?

Par **tonin**, le **12/01/2012** à **15:33**

merci pour ces conseil

je ne sais pas si je suis declare j ai un cdi ((contrat une page))

cmment puis je faire pour savoir si je suis bien declare chose qui me suprendrai meme pas car j ai un deplacement de 23euro pour faire dix km ((arrangement avec lui car il ne pouvait pas ogmenter mon tarif horraire il y a eu des ecos comme quoi il aurai ete controle par l ursaff mais il aurai tilté car le deplacement que je persois et bien trop eleve pour le nombre de km ((de chez moi au depots))

Par **pat76**, le **12/01/2012** à **18:20**

Bonjour

Vous vous déplacez à l'URSSAF ou vous envoyez un courrier dans lequel vous demandez si votre employeur vous a bien déclaré à l'organisme. Vous indiquerez votre numéro de sécurité social.

Vous pouvez prendre contact également avec l'inspection du travail en présentant votre contrat et vos bulletins de salaire.

Si vous n'avez jamais eu de visite médicale à la médecine du travail, il faudra le signaler.

Et n'oubliez pas d'aller voir un syndicat pour ce qui concerne l'élection des délégués du personnel.

Par **tonin**, le **12/01/2012** à **18:40**

merci pour vos eclairsissement desdemain j irai trouver un syndicat merci encore